



RÈGLEMENT NUMÉRO 310

Résolution 085777

Règlement de contrôle intérimaire numéro 310 relatif au périmètre d'urbanisation de Saint-Jacques

- CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement est actuellement en processus de révision;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Montcalm peut, en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un règlement de contrôle intérimaire;
- CONSIDÉRANT** la décision numéro 356077 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 9 juin 2008 sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques afin d'exclure de la zone agricole le lot 4 021 460 d'une superficie de 1 893,5 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de revoir la délimitation de la limite du périmètre d'urbanisation et de l'aire urbaine de la municipalité de Saint-Jacques afin de tenir compte de la décision de la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT QU'** un *avis de motion* avec dispense de lecture a été donné le 10 juin 2008;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Serge Rivest, appuyé par M. Pierre Beaulieu, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de contrôle intérimaire numéro 310 afin de modifier la limite du périmètre d'urbanisation et de l'aire urbaine de la municipalité de Saint-Jacques suite à la décision numéro 356077 rendue par la CPTAQ le 9 juin 2008.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Le plan des grandes affectations du territoire est modifié par l'agrandissement de l'aire urbaine et du périmètre d'urbanisation dans la municipalité de Saint-Jacques sur le lot 4 021 460 d'une superficie de 1 893,5 mètres carrés tel que présenté à l'annexe 1 et telle que décrite dans la décision numéro 356077 de la CPTAQ le 9 juin 2008 (voir annexe 1).

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION :	10 JUIN 2008
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	8 JUILLET 2008
ENTRÉE EN VIGUEUR :	8 SEPTEMBRE 2008
PUBLICATION :	28 SEPTEMBRE 2008

(signé)

ANDRÉ AUGER
Préfet

(signé)

GAÉTAN HUDON
Directeur général

COPIE CONFORME
Donnée au chef-lieu

Ce 15 septembre 2008




Directeur général
MRC de Montcalm


MRC DE MONTCALM

Municipalité de
Sainte-Jacques

Légende

 Périmètre d'urbanisation


 Limite des lots

 Lot demandé

Grandes affectations du territoire

 Aire urbaine

 Aire agricole dynamique

Mètres

0 100 200 300 400 500

Règlement de contrôle intérimaire no 310 Annexe 1

Date : 8 juillet 2008
Projection: MTM zone 8
Datum : NAD 83
Source : BDTQ 1 : 20 000

Service de l'aménagement
et de la géomatique



Agrandissement

Voir agrandissement

